

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix-Travail-Patrie

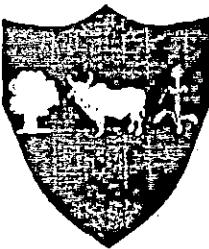
 REGION DU NORD

 DEPARTEMENT DE LA BENOUE

 COMMUNE D'ARRONDISSEMENT
 DE GAROUA 2^{eme}

 SECRETARIAT GENERAL

 B.P: 442 Garoua. Tél : 222 27 16 96



REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace-Work-Fatherland

 NORTH REGION

 BENOUE DIVISION

 SUBDIVISION COUNCIL
 OF GAROUA 2^{eme}

 GENERAL SECRETARY

 PO BOX: 442 Gra. Phone : 222 27 16 96

AVIS DE CONSULTATION NATIONALE OUVERTE POUR UNE DEMANDE DE COTATION N°05/DC/CAGII/SG/ST/CIPM /2022 DU 11/10/2022, LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIVE A LA FOURNITURE DU MATERIEL DIDACTIQUE (PAQUET MINIMUM) DANS LES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE GAROUA II, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD

FINANCEMENT : Budget MINEDUB, Exercice 2022

Autorisation de dépense : DE13671
 Imputation budgétaire : 56 15 102 02 641536 464290 426

1. Objet de la Consultation

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2022, le Maire de la Commune d'Arrondissement de Garoua 2^{eme} « l'Autorité Contractante » lance un avis de consultation nationale ouvert pour l'exécution de la fourniture du matériel didactique (paquet minimum) dans les écoles primaires publiques de la Commune d'Arrondissement de Garoua 2^{eme}, Département de la Bénoué, Région du Nord.

2. Consistance de l'acquisition.

La fourniture, objet de la présente Demande de Cotation ouverte consistent en la livraison du matériel didactique (paquet minimum) dans les écoles primaires publiques de la commune d'Arrondissement de Garoua II, et comprennent tous les corps d'état prévus dans le cadre du Devis quantitatif et estimatif notamment :

- Le matériel de l'administration et pédagogique ;
- Les kits d'hygiène ;
- Le matériel et produits pharmaceutiques
- Le matériel de sport ;

3. Délais d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la livraison de la fourniture, objet du présent Avis de consultation est de vingt un (21) jour.

4. Allotissement

Les travaux objet du présent Avis de consultation consistent en un (01) unique lot.

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de ladite fourniture à l'issue des études préalables est de Vingt-Deux Millions Quatre-Vingt-Neuf Mille Huit Cent (22 089 800) FCFA.

6. Participation et origine

Le présent Avis de Consultation est ouvert aux entreprises de droit camerounaises ayant une compétence dans le domaine de la fourniture et prestation similaire.

7. Financement : Les prestations de la présente Demande de Cotation sont financées par Budget du Ministère de l'Education de Base, Exercice 2022.

Autorisation de dépense : DE13671
 Imputation budgétaire : 56 15 102 02 641536 464290 426

8. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de 2% du montant prévisionnel soit Quatre Cent Quarante Un Mille Sept Cent Quatre Vingt Seize (441 796) Francs CFA, établie par un organisme financier de premier ordre agréé par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 05 du Dossier de Consultation et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres.

9. Consultation de la Demande de Cotation

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune d'Arrondissement de Garoua 2^{ème}.

10. Acquisition de la Demande de Cotation

Le dossier de consultation peut être retiré sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de Quarante Mille (40 000) francs CFA, payable à la recette municipale de la Commune d'Arrondissement de Garoua 2^{ème}.

11. Remise des offres

Chaque Offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au 08/11/2022, à 10 heures précises auprès du secrétariat du Maire de la Commune d'Arrondissement de Garoua 2^{ème}.

Les plis contenant les soumissions seront placés dans une grande enveloppe anonyme portant la mention :

**AVIS DE CONSULTATION NATIONALE OUVERTE POUR UNE DEMANDE DE
COTATION N° 05/DC/CAGII/SG/ST/CIPM /2022 DU 11/10/2022, LANCE EN
PROCEDURE D'URGENCE, RELATIVE A LA FOURNITURE DU MATERIEL
DIDACTIQUE (PAQUET MINIMUM) DANS LES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE
LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE GAROUA II, DEPARTEMENT DE LA
BENOUE, REGION DU NORD**

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

12. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 05 du DC, d'un montant de Quatre Cent Quarante Un Mille Sept Cent Quatre Vingt Seize (441 796) Francs CFA, valable pendant une période de trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres. Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier du Dossier de Consultation.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et Dossier de Consultation sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps à savoir l'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières et aura lieu le 08/11/2022 à 11 heures à la Commission Interne de Passation Des Marches Publics auprès de la Commune d'Arrondissement de Garoua II.

14. Critères D'évaluation

Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

- 1^{ère} étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- 2^e étape : Évaluation technique des offres administrativement conformes.
- 3^e étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues Techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

14.1. Principaux critères éliminatoires :

14.1.1 Pièces administratives

- Non-conformité d'une pièce du dossier administratif 48 h après l'ouverture des plis ;
- Absence de l'originale de la caution de soumission
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ou scannée

14.1.2 Offre technique

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ou scannée ;
- Note technique inférieur au seuil minimal requis (70%) ; soit 09 oui sur 12 possibles
- La déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire déclare n'ayant pas abandonné de marché au Cours de trois dernières années et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises suspendues ;
- Omission d'un corps d'état à la fois dans le Bordereau de Prix unitaires, le devis quantitatif et le sous détail des prix unitaires.

14.1.3 Offre financière

- Offre incomplète ou non conforme ;
- Non-conformité du modèle de soumission ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié ;
- Absence d'un sous-détail des prix unitaires.

14.3. Principaux critères essentiels

L'évaluation des Offres techniques se fera par la méthode binaire (oui/non) suivant la grille d'évaluation établie sur 12 critères essentiels jointe au DC et qui prend en compte les critères essentiels ci-dessous :

- Présentation générale de l'Offre sur 2 critère ;
- Moyens de livraison sur 1 critère
- Proposition technique, planning de livraison sur 4 critères ;
- Capacité d'autofinancement sur 1 critères ;
- Références et expérience de l'entreprise sur 2 critères ;
- Acceptation des clauses administratives et technique sur 2 critères

Seuls les Soumissionnaires ayant obtenu 70% de OUI seront qualifiés pour la suite de la procédure et verront leur Offre financière analysée.

15. Références prix et attribution

Il sera considéré les montants toutes taxes comprises à l'issue de l'évaluation de l'offre financière, le marché sera attribué au soumissionnaire remplissant les capacités techniques et administratives requises et dont l'offre est évaluée la moins disante après correction éventuelle.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune d'Arrondissement de Garoua 2^{ème}.

18. Additif à l'Appel d'Offres

Le Maître d'Ouvrage ou l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler ou de modifier le présent Avis de consultation avant la date limite de dépôt des offres suite à une demande d'éclaircissements d'un soumissionnaire relevant d'un manquement du Dossier de Consultation.

19. Corruption

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 699 37 07 48.

Garoua, le.....

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Garoua II



Ampliations :

- MINMAP/Yaoundé
 - ARMP /Nord (pour publication et archivage)
 - DD/MINMAP/BÉ
 - Président CPM (pour information)
 - Préfet/BE
 - DD/MINDEVEL/BÉ
 - DD/MINEDUB/BÉ
 - SOPECAM (Pour publication)
 - Affichage (pour information)
 - Archives/Chrono